

Compte-rendu de l'Atelier « Site Web - Annuaire » du Conseil des Associations

Judi 25 février 2010 – 18h00

Salle du 1^{er} étage –Hôtel de ville

Représentants associatifs : MJC Nomade, Vivre Dans la Ville, D'Hier à Demain, Tricot Couture Service, ECLORE, ASEEV, Trans'cultures et Différences et Découvertes.

Elu(s) : Azzam CHEIKH (délégué aux Associations).

Service de la ville : Service Vie Associative.

1. Présentation de la réunion

La réunion avait pour but de déterminer le calendrier de mise en route du site web du Conseil des Associations, de discuter de la formation pour l'utilisation du site, de la responsabilité et de l'accès au site. Par ailleurs, un nom de domaine est retenu pour le site : www.associations-vandoeuvre.fr

2. La mise en route du site

Le site sera mis en route dans le courant du mois de Mars. Quelques jours de tests seront nécessaires à quelques utilisateurs pour vérifier le bon fonctionnement du site. La mise en place définitive se fera deux semaines après.

3. Accès au site

Chaque association devra entrer ses propres informations sur le site. Elles devront au préalable s'inscrire. Une formation sera bien sûr assurée.

Il y a différents types d'accès :

- Tout le monde pourra aller sur le site, ceci dans le but de consulter les informations mises en ligne.
- Chaque association aura un espace personnel. Cet espace sera géré par elle-même, au moyen d'un login et d'un mot de passe.
- Enfin, il y aura un comité de rédaction pour valider le contenu saisi et le mettre en ligne. Ce sont les administrateurs.

Sur ce dernier point, plusieurs représentants associatifs sont en désaccords. Selon eux, il y aura une charte qui va définir les règles du site. Les associations qui s'inscriront devront y adhérer, et auront donc pris connaissance des risques qu'elles encourent en cas de problèmes. Donc la validation n'est pas nécessaire. En plus, en cas de propos injurieux, de piratage, etc., la municipalité pourra se retourner contre l'auteur des propos.

4. Travail sur la charte

Une charte a pour but de régir le fonctionnement et de déterminer les conditions d'utilisation d'un site.

Plusieurs points sont à travailler dans cette charte :

- le rôle du comité de rédaction,
- la raison d'être de la charte/le but,
- les droits et devoirs,
- les restrictions,
- les sanctions.

5. Formation

Les personnes qui saisiront les données suivront une formation.

Le constructeur du site avait proposé de former 4 personnes pendant 3 jours. Il est donc proposé que M. Cheikh, MJC Nomade, ASEEV et Service vie associative y participent. Puis ces 4 personnes formeront les autres.

Il sera demandé à la MJC Nomade et à Escape si ces formations pourraient se faire dans leurs locaux, qui disposent de salles informatiques.

La prochaine réunion aura lieu le :

Mercredi, 30 mars 2010 - 18h00 - Salle du 1^{er} étage – Hôtel de ville